



## Actualisation du PDIPR

La complexité des données entrant dans l'élaboration du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) que coordonne le Département justifie d'engager une réflexion spécifique sur la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) efficace et opérationnel qui permettra d'améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine « chemins » et son accessibilité pour tous ses utilisateurs.

Cette réflexion est un préalable indispensable à la poursuite des actions engagées par le Département en matière de gestion et de valorisation du patrimoine "chemins" qui s'inscrit dans un cadre juridique et institutionnel impliquant les collectivités territoriales et les usagers.

Il s'agira de mener un état des lieux de la réalité des tracés et de construire un guide méthodologique permettant de préciser la méthode d'actualisation et les modalités de valorisation des chemins.

### Missions confiées au stagiaire :

- Contribuer à la conception d'un système d'information géographique sur les chemins intégrant l'ensemble des éléments réglementaires et techniques les concernant,
- Expérimenter l'outil sur plusieurs communautés de communes afin d'en valider l'opérationnalité (déplacements terrain à prévoir),
- Compléter le "tuto" interne élaboré en 2020 pour permettre la référence des chemins par des agents non spécialisés,
- Élaborer un guide méthodologique reprenant les éléments de connaissance essentiels en matière de chemin et définissant un mode de gouvernance pour l'actualisation des procédures d'inscription au PDIPR.

**Durée :** 3 à 6 mois

**Fonction :** Chargé(e) d'étude territoire et gestion des données

**Profil recherché :** Master 1 ou Master 2 en géomatique, environnement, aménagement

**Structure d'accueil :** ADREE, 1 Chemin du Pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

**Responsable du stage :** Jérôme Canivé, directeur

**Modalités d'accueil :** Siège de l'association (naturagora), bureau, documentation technique, matériel bureautique

**Indemnisation :** Selon barème légal, soit environ 500€/mois

**Hébergement et restauration :** Hébergement gracieux sur place possible (selon disponibilité), repas à la charge du stagiaire



**Déplacements** : permis B indispensable pour déplacement sur le terrain (chemins ruraux) dans les communautés de communes du Chemin des Dames et Picardie des Châteaux, véhicule mis à disposition, frais de déplacements remboursés si utilisation d'un véhicule personnel